

# Bulletin Municipal

## d'Informations de Seyne-les-Alpes N°3

Décembre 2003

### EDITO

Par Francis HERMITTE



Chères Seynoises, Chers Seynois,

A l'heure des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication, Internet est en passe de devenir le meilleur outil de développement. La plupart des transactions des socioprofessionnels de la Commune se font par Internet. J'ai le plaisir de vous informer que notre Commune a désormais son Site Internet [www.seynelesalpes.fr](http://www.seynelesalpes.fr), il sera en ligne en début d'année 2004. Grâce à son aspect pratique, convivial et dynamique, il sera le lien entre la Commune et les Seynois, la famille des Seynois vivant à l'extérieur, les résidences secondaires et les touristes.

De plus, la Commune se dotera en 2004 de l'accès Haut Débit, qui présente de nombreux avantages, tant en rapidité de connexion, que de développement économique.

L'année 2003, marque une avancée au niveau des dossiers inscrits au Contrat Montagne puisque la plupart des projets ont démarré et continueront en 2004.

L'équipe municipale poursuivra, dans l'année qui vient, ses efforts sur l'amélioration du village, avec la réfection des rues, la mise en place de services et d'équipements comme la construction de la Maison de l'enfance, l'élaboration d'un Schéma Local d'Aménagement; mais s'efforce aussi de développer les projets à l'extérieur comme l'extension de la zone artisanale ou encore la création de la Maison du Mulet et la chaudière bois dont on attend les résultats de l'étude.



Rocheclouse

Grâce à la forte mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et de la Commune, une salle de classe a été maintenue à l'école maternelle. L'augmentation des effectifs de l'école maternelle et primaire a confirmé nos engagements au niveau de l'Inspection Académique.

La fréquentation touristique de la période estivale 2003 est en hausse, malgré un pouvoir d'achat en baisse. La saison hivernale qui arrive est marquée à la station du Grand Puy par l'extension du réseau d'enneigement artificiel qui va permettre d'enneiger dans sa totalité la piste du Télésiège.

La volonté et le souci de l'équipe municipale restent avant tout le développement social et économique de la Commune.

A l'heure des fêtes, les élus et moi-même vous souhaitons une excellente année 2004 et que Seyne connaisse prospérité et réussite.

Le Maire,  
F. HERMITTE.



## Résumé du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2003

Présents : tous les Conseillers sauf absents excusés : P. ARNAUD et C. BESSON qui ont donné pouvoir à A. SAVORNIN, G. CARLETTO qui a donné pouvoir J.P. ROCHE et absent : A. PASTRE.

### 1. Budget général : Décision Modificative N°1

-En fonctionnement : 40 230€ de recettes (dont 34 964€ de vente de bois) permettant de réajuster quelques lignes budgétaires et de virer 14 966€ à la section d'investissement.

-En investissement : 100 548€ sont répartis en dépenses : honoraires d'architectes (salle de découpe et Maison de l'Enfance) et acquisition de terrains (Zone Artisanale). Les recettes proviennent de subventions, 28 480€ d'emprunt (pour le terrain) et du virement de la section de fonctionnement. Vote : 8 pour, 6 contre.

### 2. Budget Prévisionnel 2004 des Remontées Mécaniques du Grand Puy

Etabli avec reprise des résultats antérieurs, pour la section de fonctionnement le montant est de 184 126€ et pour la section d'investissement de 37 035€. Vote: 8 voix pour et 6 abstentions.

Sont approuvés à l'unanimité : la location de la dameuse, la convention interstation de l'Office du Tourisme (1 750€ de participation), le tableau des emplois (15 postes saisonniers) et la demande de prise en charge à 90% des intérêts des emprunts relais pour des financements européens.

### 3. Acquisition de terrains pour l'extension de la Zone Artisanale

A l'unanimité la demande de subvention au Conseil Régional est approuvée (taux 70%).

### 4. Tarifs des régies 2004 (unanimité)

-Remontées Mécaniques du Grand Puy

-Régie eau et assainissement : passage de 0,19€ à 0,20€/m<sup>3</sup> en eau et assainissement.

-Autres régies: augmentation de 3%

### 5. Modernisation d'une partie des Gîtameaux de Pompiéry

-La modernisation de 3 appartements pour un montant de 50 000€ peut être aidée par le Conseil Général et le Conseil Régional (6 000€ par appartement). Unanimité.

-Pour la réfection de la toiture et l'isolation, des demandes de DGE (30%) et Fonds Européen (30%) sont possibles.

### 6. Projet d'amélioration de la route de la cabane des mulets (unanimité)

Pour un montant de 40 215€ de travaux (réfection de la piste, du pont, empierrement) et d'honoraires (ONF), une aide de 80% est demandée. Des améliorations autour et dans la cabane des mulets sont à prévoir.

### 7. Questions diverses (Toutes approuvées à l'unanimité sauf étude marketing)

-Demande de subventions : -Chapelle des Pénitents : mise en sécurité de la cloche 2 : 3 161€ H.T. (40% Etat et 20% Conseil Général). -Notre Dame de Nazareth : remise en état moteur de cloche : 1 502€ H.T. (50% Etat et 20% Conseil Général).

-Signature de convention de passage pour l'enfouissement des réseaux (Haute Tension, Basse Tension) au Grand-Puy.

-Installation d'un relais SFR au Col de Maure.

-Etude Marketing Maison du Mulet : 12 920€ : demande de subvention 80% : 8 pour, 6 abstentions.

-Convention de formation en alternance pour un stagiaire BTS Tourisme (coût: 500€/mois, missions : montage de produits, commercialisation et animations).

-Site de Fond du Fanget : la gestion sera confiée comme l'année dernière à l'association l'Escale.

-Approbation de nouveaux emprunts et de leurs taux.



## Recensement de la population

Le prochain recensement de la population organisé par l'INSEE se déroulera de janvier à février 2004. Trois agents recenseurs le réaliseront sur la Commune.

Vous allez recevoir la visite d'un de ces agents. Il sera muni d'une carte officielle et sera tenu au secret professionnel, il vous remettra des questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles, c'est une obligation légale faite à toute personne ayant accès aux questionnaires. Elles serviront à établir des statistiques rigoureusement anonymes.



## Etat Civil arrêté le 11/12/03

### NAISSANCES

GAUTIER Léo  
 MALTESE Alicia  
 SIERRA Floran  
 HERCHER Agathe  
 PELLEGRINO Dorian  
 GALIA Manon  
 GIL Romane  
 DAVIN Adrien  
 TOMA Yvette  
 DUVAL Thomas  
 SIGUENZA Diego  
 JOLIET Paul  
 AUBERT Killian  
 PIERRARD Rémi  
 LAISSUS Alexandra  
 BRUNET Nelsia

Naissances sous réserve de réception des avis

### MARIAGES

MATHIEU Jean-Claude/LAMBERT Dominique  
 MEYLAN Sébastien/SIEGEL Magali

### DECES

SILVE Jeanne  
 GAUTIER Nicolas  
 JACOB Marguerite  
 GALL Marianna  
 DELFINO Suzanne  
 FABRE Louise  
 TURREL Joseph  
 GENIS Blanche  
 CLARION Jeanne  
 NANCY Jeanne  
 SILVE Gabrielle  
 ARNAUD Joseph  
 BONNAFOUX Marthe  
 HERMITTE Léone Augusta  
 BESSON Francis  
 MICHEL Henri  
 SAVORNIN André

## Déneigement de la voirie communale

**Astreinte** : Tous les hivers à compter du 15 novembre et jusqu'à début avril, un système de « veille » appelé astreinte est mis en place. Un agent est chargé de surveiller les changements atmosphériques. Tous les matins vers 4 heures, il vérifie s'il a neigé et si c'est le cas déclenche une intervention. Deux autres agents doivent être joignables et seront appelés prioritairement par l'agent de veille en cas de neige ou phénomène de glace. Si l'importance de la chute le justifie, c'est l'ensemble du personnel qui est mobilisé. La durée des astreintes est d'une semaine. Le départ des engins de déneigement s'effectue entre 4 et 5 heures du matin. Les axes principaux sont déneigés, prioritairement, notamment en fonction du circuit de ramassage scolaire. Les voies publiques et autres chemins sont déneigés lors d'un second passage, voire l'après-midi. Les ruelles du village sont déneigées et salées manuellement.

**Circuits de déneigement** : 4 engins effectuent le déneigement et sont répartis de manière suivante :

**-MBTRACK80**-Départ du Pont Rouge-Chantemerle-Maure-Couloubroux-Station du Grand-Puy et les lotissements du Grand Puy et de Chantemerle.

**-UNIMOG**-Départ Pont Rouge-Route des Auches-Le Village et les rues (Rue Basse, Rue Haute, Mazel, etc.)-Les lotissements (Barneaud, HLM Saint-Pierre, Beau Site, l'Encantadou)-La Gineste jusqu'au Château de Montclar.

**-Tracteur FIAT**-Le Pont Rouge-Les Hauts de Seyne-Lotissement Dr Jaubert-Chaudon-Le Serre Vinatier-Chardavon Haut et Bas-Grèyère-Sainte-Rose

**-Camion RENAULT**-Il est équipé d'un rabot, il intervient en cas de petites chutes et en renfort des autres engins. Il est également équipé d'un gravillonneur, il effectue le sablage.

Trois exploitants agricoles effectuent également du déneigement pour la Commune. Il s'agit de M. B. TURREL qui fait le circuit de Pompiéry-les Arnauds-les Hts Savornins-St Antoine-St Pons-les Desdiers-les Savoyes. M. P. SAVORNIN déneige les quartiers des Jurans et du Fau. M. J.L ALLIBERT déneige les parkings du foyer de Ski de Fond du Faget. A leur demande et en fonction de l'importance de la chute de neige, les Services Techniques interviennent.

**Sablage/Gravillonnage** : Après les chutes de neige et en fonction de l'état de la chaussée, on effectue un gravillonnage. Les secteurs situés dans les zones d'ombre ou particulièrement dangereux (pentes importantes) sont gravillonnés systématiquement. Des tas de gravillons mélangés à du sel seront entreposés sur ces secteurs et peuvent être répandus en cas de problème ponctuel. Le répandage du sel est principalement utilisé dans le village. L'utilisation systématique sur nos routes provoquerait rapidement des détériorations car la structure de la chaussée ne résisterait pas à son emploi. Seules les chaussées en enrobé sont salées.



## Associations

### Groupement rural

### Communiqué

Depuis janvier 2002, le Groupement Féminin Rural est devenu le Groupement Rural puisqu'il est ouvert aux messieurs qui veulent partager certaines activités tels que voyages, sorties, réunions, rencontres.

En 2004, le voyage sera la découverte de la Vendée avec le spectacle du Puy du Fou.

Le Conseil d'Administration du Groupement Rural se compose comme suit :

Présidente Pierrette SILVE (Seyne), Vice-Présidente Marthe ISOARD (Selonnet), Trésorière Michèle JAUBERT (Seyne), Secrétaire Annie SAVORNIN (Montclar), Membres : Evelyne ARNAUD (Seyne), Micheline JOUBERT (Auzet), Jacqueline COSTE (Montclar), Jeannine MASSE (Seyne).

# Joyeux Noël et Bonne Année

## Agenda

### DECEMBRE 2003

Samedi 27 15h Marché de Noël Place d'Armes

### JANVIER 2004

Samedi 10 18h Vœux du Maire Maison des Jeunes

Samedi 24 12h Repas du Troisième âge Restaurant Scolaire



### Cinéma itinérant

Dim 14/12 16h-18h  
 Dim 28/12 14h-16h-18h  
 Dim 11/01 16h-18h  
 Dim 25/01 16h-18h  
 Dim 08/02 16h-18h  
 Dim 07/03 14h-16h-18h  
 Dim 21/03 16h-18h

**Projection Maison de Pays  
Nouveautés**

### Station du Grand-Puy

#### Vacances de Noël 2003

30/12 Descente aux flambeaux, course aux cadeaux et concours de bonhommes de neige.

Un programme « découvertes, animations, randos » est assuré par les accompagnateurs de l'Association « Mille et une montagnes »  
 Dépliants disponibles au Grand-Puy, à l'Office du Tourisme et au Marché de Noël.

#### Vacances de Février 2004

Zone Aix-Marseille

Trophée Dynastar, descente aux flambeaux, soirées à thèmes (Saint Valentin, Chandeleur, etc.), animations diverses.

Renseignements caisse des Remontées Mécaniques : 04.92.35.19.19

### Calendrier des Lotos

26 décembre 03	17H30	Donneurs de sang
28 décembre 03	17H30	AJBET
30 décembre 03	17H30	FNACA
1er janvier 04	17H30	BASKET
21 février 04	17H30	Collège

**Maison des Jeunes**

### TARIFS

4€/CARTON  
 10€/3 CARTONS  
 16€/5 CARTONS  
 5 TOURS

## www.seynelesalpes.fr

Le site Internet de la Commune sera en ligne en début d'année 2004.  
 Vos remarques et suggestions nous intéressent.

Le Bulletin Municipal d'Informations paraîtra en 2004 tous les trois mois : à savoir aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

Les comptes-rendus complets du Conseil Municipal sont disponibles dans le hall de la Mairie et sur le Site Internet.